

Ville de Montréal

Arrondissement de Dollard-des-Ormeaux/Roxboro

Aménagement urbain et Services aux entreprises

12001, boulevard De Salaberry
Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2A7**FORMULAIRE DE TRANSMISSION DE TÉLÉCOPIÉ**Nom de la compagnie :
Name of company :**L'Office de consultation publique de Montréal**À l'attention de :
Attention of :**Alain Cardinal**Numéro de télécopieur :
Fax number :**(514) 872-2556**Confidentiel
Confidential**OUI : X NON : No de pages : 6**De :
From :**Marco Papineau, directeur par intérim**Service :
Department :**Aménagement urbain et Services aux entreprises**

Date:

Le 22 janvier 2004Opérateur :
Operator:**Christianne Bertrand, secrétaire****COMMENTAIRES – COMMENTS**

Suite aux soirées de consultation publique des 15 et 16 décembre 2003 et du 21 janvier 2004, voici un complément d'information au sujet de la problématique du stationnement dans le secteur du 241 Anselme-Lavigne, préparé par Vicky Éthier, ing.

**Si l'envoi est incomplet ou illisible, veuillez nous en aviser au numéro (514) 684-1012, poste 240.
If you do not receive the above-mentioned pages, please call us at (514) 684-1012, local 240.**

Ville de MontréalArrondissement de
Dollard-des-Ormeaux/Roxboro

Direction des travaux publics

12001, boul. de Salaberry
Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2A7**Note de service**

À : Marco Papineau **info :** Mark Gervais

Date : 21 janvier 2004

N/réf. : v04-07

Objet : Panneaux d'interdiction de stationner dans le secteur du 241 Anselme-Lavigne

Voici un résumé, par ordre chronologique, de l'installation de panneaux de signalisation limitant le stationnement dans le secteur ci-haut mentionné. Vous trouverez ci-joint les copies des croquis d'installation ainsi que les extraits des comptes rendus du Comité de circulation pour chaque installation.

1. Le 6 novembre 2002: installation de panneaux de « stationnement interdit » sur un côté des rues Collingwood et Baderwood. Le Conseil a demandé l'installation de ceux-ci car ces rues sont trop étroites pour permettre à un véhicule d'urgence de circuler lorsqu'il y a des voitures stationnées des deux cotés de la rue.
2. Le 24 juillet 2003: ajout d'inscription limitant l'interdiction de stationner de 9h00 à 16h00, du lundi au vendredi, sur la rue Baderwood. Le Conseil a demandé la modification des panneaux suite à une plainte d'un résidant de la rue Baderwood.
3. Le 24 juillet 2003: des panneaux de « stationnement interdit pour 5 minutes » ont été installés par erreur, au lieu des panneaux de « stationnement permis pour 5 minutes » comme approuvé par le Comité de circulation et le Conseil. Le 25 juillet 2003, suite à des plaintes de représentants de la mosquée, l'erreur a été constatée et nous avons tenté de remplacer les panneaux par ceux qui avaient été approuvés. Cependant, à l'arrivée de nos employés, des policiers étaient présents car une manifestation se préparait pour contester l'installation de panneaux par l'arrondissement. Le Contremaître chargé de la signalisation a donc décidé d'enlever les panneaux qui avaient été installés et de ne rien remettre afin de calmer les manifestants. Cette installation n'a pas été tentée depuis.

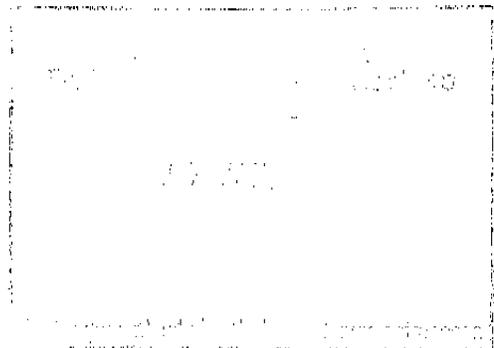
Merci et bonne journée.



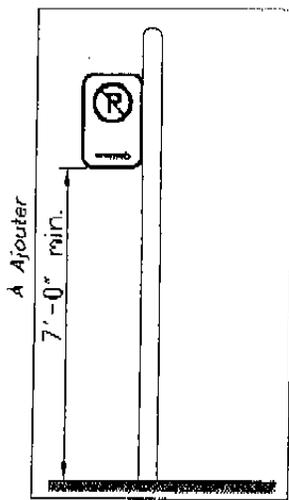
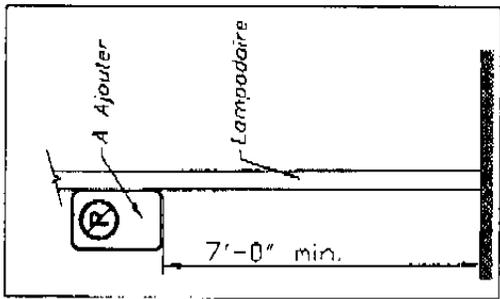
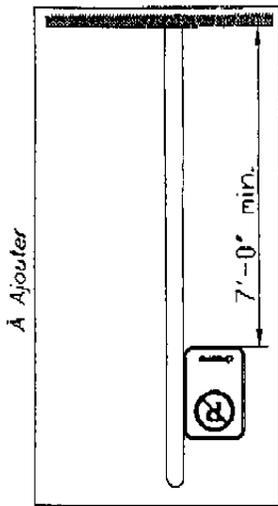
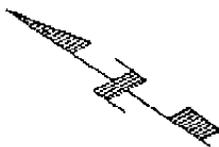
Vicky Ethier ing.
Ingénieure de projet

VE/mvd

p.j.

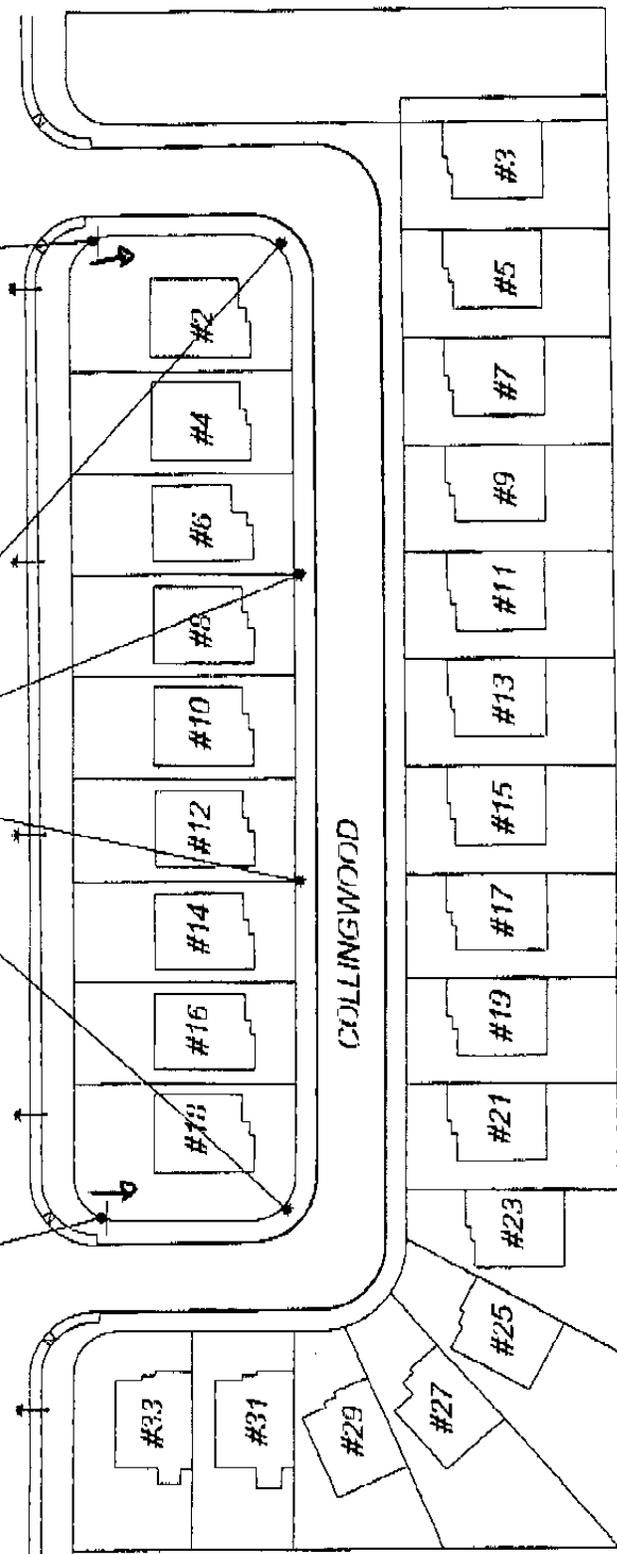


COLLINGWOOD



Apselme Lavigne

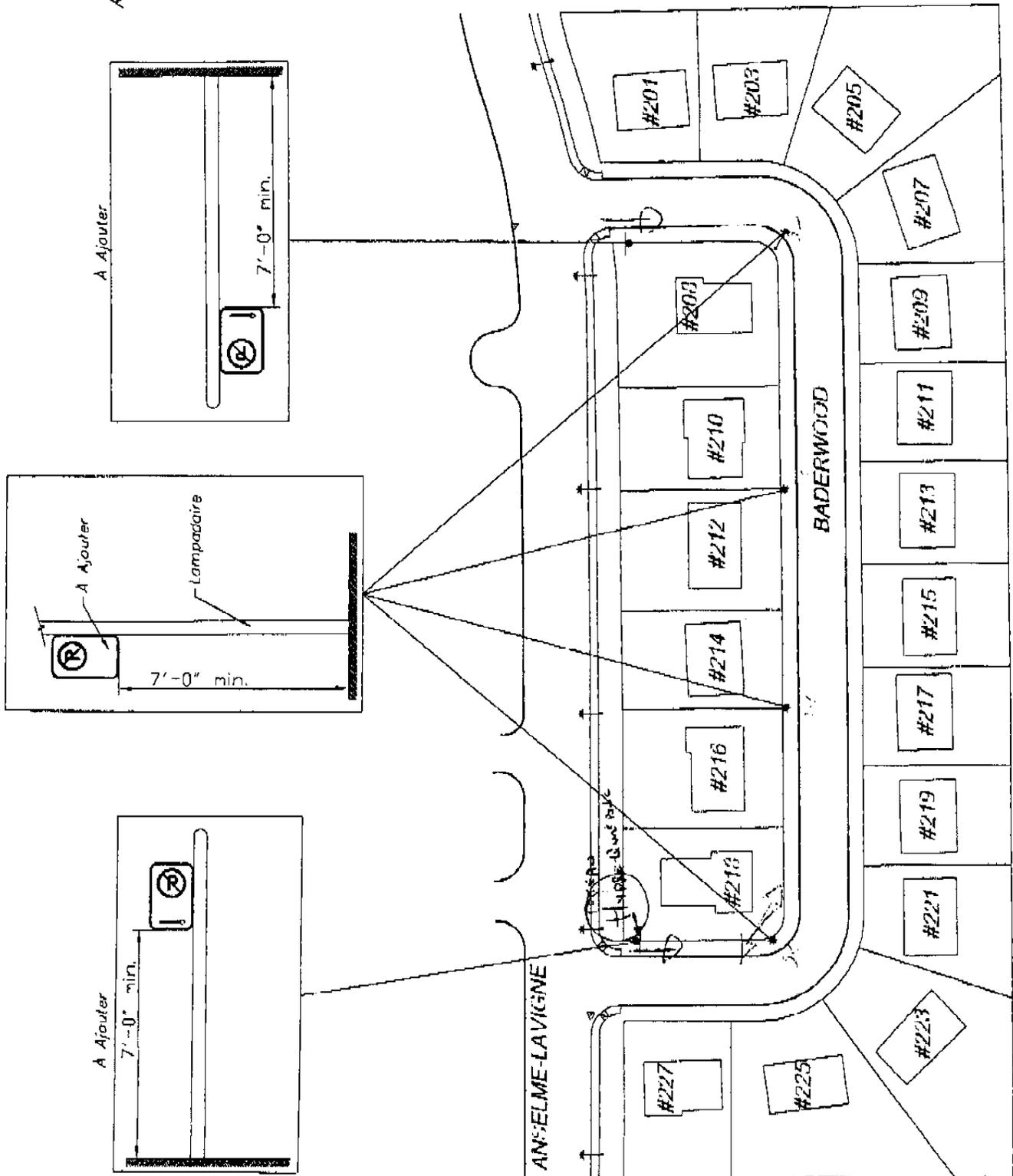
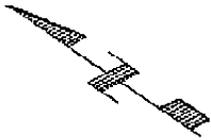
COLLINGWOOD



VERIFIÉ PAR: *Celine Gosselin*

VILLE DE MONTRÉAL	
Arrondissement: DOLLARD-DES-ORMEAUX / ROXBORO	
Borough:	
DESSINE PAR: DRAWN BY: E MULLER Techn.	DATE: 05 novembre 2002
VERIFIÉ PAR: VERIFIED BY: V.ÉTHIER	ÉCHELLE: SCALE: VER. AUCUNE
APPROUVE PAR: APPROVED BY:	PLAN NO: 01
INSTALLÉ PAR: 010-11-2002 LE:	

BADERWOOD



INSTALLÉ LE 16-11-2002
 VÉRIFIÉ PAR: *C. Muller*

VILLE DE MONTRÉAL	
Arrondissement: DOLLARD-DES-ORMEAUX / ROXBORO	
DESSIN PAR DRAWN BY: C. MULLER Tech.	DATE 05 novembre 2002
VÉRIFIÉ PAR VERIFIED BY: VÉTHIER	CONC. VER. AUCUNE
APPROUVÉ PAR APPROVED BY:	PLAN NO. 01
INSTALLÉ PAR	LE